

Toulouse, le 8 mai 2020

Communiqué de presse

- ECONOMIE / Covid-19 -

Soutien à l'économie et organisation du déconfinement

Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne a présidé en présence de Carole Delga présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la réunion hebdomadaire de la cellule régionale de continuité économique. Cette audio conférence a permis à 60 représentants de filières et réseaux professionnels a permis de faire un point d'étape sur les dispositifs mis en œuvre ainsi que sur les conditions du déconfinement et de la reprise de l'activité.

Le déploiement de l'ensemble des dispositifs de soutien aux entreprises portés par l'État et la Région se poursuit de manière massive en Occitanie :

- Le nombre de salariés protégés par le dispositif de l'activité partielle continue à augmenter, 109 000 entreprises ont déposé une demande d'activité partielle pour 841 000 salariés au total ;
- Le fonds de solidarité pour les professions libérales et petites entreprises a bénéficié à 139 000 entreprises ;
- Le dispositif complémentaire mis en œuvre par la Région pour soutenir les entreprises dont le chiffre d'affaire a baissé de 40 à 50 % en mars a permis de soutenir près de 1350 entreprises ;
- L'Urssaf a accepté 6 752 demandes de bienveillance pour des reports de charges sociales ;
- Le nombre de Prêts garantis par l'État continue à augmenter rapidement (1750 PGE sont accordés en moyenne chaque jour). Au total 36 698 entreprises en bénéficient actuellement pour un montant moyen de 128 000€.

Une publication spécifique de l'INSEE intitulée « Point sur la conjoncture économique régionale » présente de manière détaillée l'impact de la crise du covid en Occitanie.

L'activité économique régionale a globalement baissé d'1/3, ce qui est comparable au niveau national et en Occitanie, 57 % des salariés du privé sont en activité partielle au 5 mai ([ici](#)).

Le déconfinement qui devrait débuter lundi 11 mai sera progressif, mesuré et réversible.

Un protocole national de déconfinement pour les entreprises a été publié sur le site du ministère du travail ([ici](#)) pour aider les chefs d'entreprise à mettre en œuvre une organisation respectant les règles sanitaires permettant d'éviter une seconde vague du virus.

Elle repose sur trois piliers :

1 - **Le télétravail** doit être la règle chaque fois qu'il peut être mis en œuvre.

Ce développement sera soutenu par l'ensemble des organismes de conseil de qualité publics ou privés, notamment les chambres consulaires. Les tiers lieux (1000 places de travail en Occitanie) constituent également un atout dans le déploiement du télétravail.

Le plan Industrie du Futur porté conjointement par l'État et la Région permettra d'accompagner 400 entreprises dans cette dynamique avec un volet numérique particulièrement développé.

2 - Lorsque le travail n'est pas possible, **l'organisation des locaux d'activité** doit intégrer les dispositions spécifiques liées à la nécessaire distanciation sociale : nombre de personnes simultanément admises dans un espace et gestion des flux.

3 – En derniers recours et lorsque ces précautions ne sont pas suffisantes, l'utilisation des **mesures de protection individuelle** est recommandée (masques).

L'État et la Région agissent pour **développer la production d'équipements médicaux ou de protection**. Plusieurs pistes sont explorées pour soutenir et développer en Occitanie la production de masques, gel hydroalcoolique, écrans/visières, surblouses et tests.

Plus d'une centaine d'entreprises ont été identifiées en Occitanie, qu'elles soient dans une logique de reconversion d'activités (textile), de création de nouvelles chaînes de production ou d'innovation.

L'objectif est de tendre progressivement vers la structuration d'une filière stratégique dans la région, contribuant à notre indépendance sanitaire nationale.

Au cours d'une réunion spécifique consacrée à la filière conchylicole, le préfet et la présidente de Région ont apporté leur soutien aux professionnels de la filière.

La filière conchylicole en Méditerranée dont l'Occitanie représente 90 %, a été fortement concernée par la crise sanitaire covid-19, avec l'absence de débouchés commerciaux. Ce secteur avait déjà été impacté par plusieurs crises écologiques ces dernières années. L'État et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée se sont ainsi associés aux collectivités locales (Département de l'Hérault, Sète Agglopol Méditerranée), pour soutenir les professionnels (financièrement et techniquement), via le comité régional conchylicole de la Méditerranée (CRCM), et proposent notamment :

- **Le financement d'achat de naissains** (huîtres juvéniles) dans le cadre du plan pêche aquaculture, cette nouvelle mesure d'urgence vise à soutenir la production régionale conchylicole, et appui à la commercialisation des coquillages prêts à être vendus. Cette opération d'un montant de 3,5 M€ va être cofinancée par l'ensemble des partenaires ; la Région y contribuera à hauteur de 1 M € ; pour l'État, au-delà des engagements nationaux sur l'aide à la trésorerie dans la cadre des prêts garantis par l'Etat, il est acté une contribution de 500 000 € pour ce plan de financement spécifique ;
- **La création d'une Organisation de Producteurs** agréée auprès du CRCM permettra de porter des projets collectifs dans le cadre du plan de relance de cette filière.

Contact presse :

Région Occitanie : Gwenaëlle Hatton : gwenaelle.hatton@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 98 71 - Port. : 06 45 53 74 09 service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)

Préfecture : Marie Latreille de Fozières – 06 45 89 72 16 / Delphine Amilhau – 07 85 02 55 71 / communication@occitanie.gouv.fr